

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE STE-AGATHE-EN-DONZY**

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur COASSY Bruno, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Etaient présents :

M. PRUD'HOMME Daniel	Mme RONDEPIERRE Sandrine
M. GAGNAIRE Bernard	M. GUEDON Serge
M. QUÉRAT David	Mme MATTANA Nathalie
M. RABUT André	Mme MILLET Sabine
Mme MAUGÉ Solange	Mme REY Paule Maryse

Secrétaire de séance : M. PRUD'HOMME Daniel

2023.03.08

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION SANTE TRAVAIL LOIRE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention qui est proposée de signer avec Santé Travail Loire et qui a pour but de confier à l'association PSTL 42 l'organisation de la médecine préventive au bénéfice du personnel de la Mairie.

Le service PSTL 42 a pour mission d'éviter toute altération de l'état de santé des agents territoriaux du fait de leur travail.

La cotisation fixée annuellement s'élève pour l'exercice 2023 à la somme de 87 € HT par agent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention avec l'association PSTL 42 qui prend effet à la date de signature et qui est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document et tout avenant qui sera établi chaque début d'année.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

STE AGATHE EN DONZY, le 24 Juillet 2023



secrétaire de séance

Daniel PRUD'HOMME

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le....

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Dugesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201964-20230526-20230308-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2023

Affichage : 27/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

